

## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 26 Novembre 2021

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 20 novembre 2021. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 26 Novembre 2021.

### **ORDRE DU JOUR :**

- I. **APPROBATION DU PV DU 29 OCTOBRE 2021**
- II. **POINT SUR LA CRISE SANITAIRE**
- III. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- IV. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- V. **URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- VI. **PERSONNEL**
- VII. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VIII. **INTERCOMMUNALITÉ**
- IX. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- X. **QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- XI. **PROCHAINE RÉUNION**

**Présents :** Sylvain BARREAUD, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON-PELLO, Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI, Jérôme TISSIDRE, Olivier BURY, Pauline REINACHTER

**Absents excusés :** Bernard MOREAU (pouvoir à F BORDET), Fabrice CAZAVANT (pouvoir à P REINACHTER), Aline CHIAPPERO

**Secrétaire de séance :** Francis BORDET

---

### **I. APPROBATION DU PV DU 29 OCTOBRE 2021**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité avec les remarques suivantes :

- Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération N° 2021 11029- 07 relative à la modification de la commission Charente, milieux aquatiques, eau, assainissement.  
Il convient de lire : Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.
- Un Conseiller Municipal a demandé à ce que le Conseil du 26 novembre puisse revenir sur le point 10 du procès-verbal du 29 octobre intitulé "système de vidéosurveillance". Il a sollicité un échange, voire une possible prise de parole lors des propos liminaires du Conseil (après le vote du PV) ou un point en "questions diverses".

### **II. POINT SUR LA CRISE SANITAIRE**

Taux d'incidence :

- Charente-Maritime : 147
- National : 213

Taux de positivité :

- Charente-Maritime : 4,1
- National : 4,84

Taux de vaccination en Charente-Maritime

- 85,03 %

Il y a 47 patients hospitalisés en Charente-Maritime, dont 10 en réanimation.

Le pass sanitaire sera désactivé 7 mois après la seconde dose et le délai entre la seconde et la troisième dose a été ramenée à 5 mois au lieu de 6 précédemment.

Les personnes de plus de 65 ans n'ayant pas fait la troisième dose perdront le bénéfice du pass sanitaire à partir du 15 décembre 2021.

### III. **QUESTIONS FINANCIÈRES**

#### 1) **Décision modificative pour le budget**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits décrits ci-dessous

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Article (chap) - Opération		Montant	Article (chap) - Opération		Montant
168751(16)	GFP de rattachement	502.00	021 (021) Virt de la section de fonctionnt		502.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
023 (023)	Virement à la section d'investissement	502.00			
60221(011)	combustibles et carburants	1000.00			
60622(011)	carburants	600.00			
60633(01)	fournitures de voirie	500.00			
6156(011)	maintenance	1800.00			
6225(011)	indemnités au comptable et régisseurs	500.00			
6227(011)	frais d'actes et de contentieux	600.00			
6232(011)	fêtes et cérémonies	1500.00			
6262(011)	frais de télécommunications	400.00			
6281(011)	concours divers (cotisations...)	800.00			
6455 (012)	cotisations pour assurance du personnel	1800.00			
6534(65)	cotisations de sécurité sociale	1330.00			

65548(65) contribution	autres	130.00		
678 (67) exceptionnelles	Autres charges	11462.00		
<b>Total Dépenses</b>		<b>502.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>502.00</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°3 décrite ci-dessus.

## **2) Proposition d'assurance**

Les contrats d'assurance qui liaient la Commune et Groupama pour la responsabilité civile, les bâtiments et le matériel arrivent à échéance au 31 décembre 2021.

Le Maire a sollicité Groupama, la SMACL et la MAIF.

Seules les deux premières compagnies d'assurance ont répondu.

- GROUPAMA .....6 312.92€
- SMACL.....6 696.09€

Le Maire propose de renouveler le mandat de GROUPAMA compte tenu du tarif et de la qualité des prestations antérieures.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le mandat de GROUPAMA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **3) Répartition 2020 du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.**

Cette taxe qui alimente les budgets du Département et des Communes est liée aux ventes immobilières au niveau départemental.

Son montant est réparti entre le Département et les 470 communes que compte la Charente-Maritime.

Le montant alloué à la commune de Port d'Envaux s'élève à 45 099 €.

## **4) Tarifs des services municipaux**

Les tarifs des services municipaux restent inchangés à l'exception des modifications suivantes :

Bulletin municipal..... 5 € (frais de port en vigueur en sus)

Port d'infos ..... 2.50 € (frais de port en vigueur en sus)

Caution lors d'une location des salles municipales ..... 400 €

Tarifs du gîte communal..... +2%, arrondis à l'euro supérieur

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces nouveaux tarifs qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **5) Devis pour un vidéoprojecteur**

Il est nécessaire de changer le vidéoprojecteur. Un devis sera présenté lors de la réunion du Conseil Municipal de décembre 2021.

# **IV. QUESTIONS SCOLAIRES**

## **1) Protocole sanitaire**

Le niveau 2 a été réactivé avec maintien des mesures renforcées en termes de lavage des mains et du port du masque.

Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur et en intérieur à l'exception des sports de contact.

Instauration du « contact tracing », qui signifie que si un cas COVID est confirmé, tous les élèves doivent être testés. L'élève détecté positif sera isolé 10 jours à l'issue desquels il sera à nouveau testé.

## **2) Compte-rendu de la réunion du Conseil d'École du 9 novembre**

### **Bilan du début d'année scolaire**

Mme Cordeau a remplacé Melle Terral à l'école de Crazannes.

Mme Hémon a pris la direction de l'école de Crazannes.

A ce jour, le Rassemblement Pédagogique Intercommunal (RPI) compte 118 élèves, 74 à Port d'Envaux et 44 à Crazannes, ce qui représente 96 familles.

A la rentrée prochaine, 23 CM2 quitteront l'école de Crazannes pour une inscription à ce jour, de 8 enfants en petite section.

Les enseignants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ont organisé leur réunion de rentrée et le règlement des écoles a été validé par les différents membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVoS).

### **Projet, sorties, animations à venir pour l'année scolaire**

- Cérémonie du 11 novembre avec confection par les élèves de guirlandes en forme de colombes et de bleuets qui ont été accrochés autour du monument aux morts,
- Reprise des rencontres sportives,
- Fête des écoles autour du cirque, samedi 11 juin à partir de 10h30 pour toutes les classes en partenariat avec l'APE et l'accueil de loisirs,
- Projet cirque avec Philippe Levieil dit Stabylo. 6000 € entièrement financés par l'APE,
- Fête des « au revoir » le 7 juillet.

## **3) Compte-rendu de la visite de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale du 8 Novembre**

Suite à la rencontre avec Mr Junca, Inspecteur de l'Éducation Nationale et avec Mme Pairault (conseillère pédagogique), les possibilités de séances de nage ou de cycle de natation, dans des piscines de particuliers, ou dans la Charente voisine ont été examinées.

## **V. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

### **1) Point sur la consultation d'entreprises dans le cadre du marché public portant sur la rénovation de l'ancien atelier municipal**

Le Conseil Municipal avait décidé de retenir trois entreprises par lot, auxquelles a été soumis le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) établi par l'architecte permettant à chacune d'entre elles, de faire une proposition sans restriction ni réserve pour la réhabilitation de l'ancien atelier municipal.

A ce jour, très peu d'entreprises ont répondu à cette consultation et des lots tels que la plomberie- chauffage ou encore l'électricité n'ont à ce jour intéressé aucune d'entre elles.

Le Maire va demander à l'architecte de les relancer voire d'en solliciter de nouvelles.

### **2) Compte-rendu de la réunion du 18 Novembre sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Mathieu Favriau du cabinet Urban Hymns, chargé du dossier, a présenté le calendrier prévisionnel de la procédure et des réunions envisagées pour permettre l'élaboration du

plan d'aménagement et de développement durable (PADD) que le Conseil Municipal va devoir élaborer et qui fixera les grandes orientations du PLU.

L'actualité législative avec la Loi Résilience et Climat votée durant l'été va profondément bouleverser la réglementation en matière d'urbanisme avec une réduction drastique des surfaces à urbaniser et la mise en œuvre du principe de «zéro artificialisation nette des terres agricoles et des espaces naturels» dans un proche avenir.

Compte-tenu de ce dispositif introduit par la Loi et de la pression foncière qui est actuellement exercée du fait de l'ancien PLU, encore applicable, qui est beaucoup plus permissif en matière de consommation d'espaces constructibles, les élus et le bureau d'études ont estimé nécessaire d'accélérer le débat sur les orientations générales du PLU pour permettre une application du nouveau PADD dans les meilleurs délais.

La prochaine réunion de la commission urbanisme, au cours de laquelle Mathieu Favriau présentera un premier diagnostic sur la Commune, aura lieu le 16 Décembre prochain.

### **3) Permis d'aménager Moulin des Rivauds Chemin Cagouillé**

Le Maire a fait le compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu le 25 Novembre avec le porteur de projet et le géomètre chargé du dossier.

Ce permis d'aménager délivré le 03 juillet 2018 a fait l'objet de mesures imposées par la Commune et acceptées par le pétitionnaire, portant sur les éléments suivants:

- . Absence de murets de clôture entre les parcelles, seulement une haie arbustive et un grillage,
- . Sens unique de circulation avec entrée rue des Sénéchauds et sortie chemin Cagouillé,
- . Pas de containers-poubelles entreposés rue des Sénéchauds,
- . Système de défense-incendie avec citerne enterrée,
- . Rétrocession à la Commune d'un terrain d'environ 1000 m2 attenant au lotissement pour apporter une solution au stationnement à proximité du Calvaire,
- . Réalisation de 2 lots non contigus, réservés aux logements sociaux, pour faciliter la mixité sociale,
- . Maintien d'un passage de 3 mètres pour la circulation des bovins entre les 2 champs attenants,
- . Réalisation d'une convention d'aménagement de voirie entre le porteur de projet et la Municipalité fixant les modalités de réalisation des travaux, avant transfert définitif à la Commune des espaces communs. Les travaux devraient démarrer en février prochain.

### **4) Projet de lotissement terrain BOUCHERIT**

Le Maire a fait part au Conseil Municipal qu'une promesse d'achat du terrain aurait été signée et que l'acquéreur aurait l'intention de réaliser un projet de lotissement de 50 logements dont la moitié en logements sociaux.

Aujourd'hui le Plan Local d'urbanisme (PLU) de la Commune n'est pas un «garde-fou» pour empêcher un tel projet, jugé totalement inapproprié par le Conseil Municipal au regard de la Loi et du schéma de cohérence territoriale applicable à Port d'Envaux. Mais tant que ce PLU n'aura pas été révisé, il continuera à s'appliquer.

Le Maire expose les différentes solutions à envisager pour contrecarrer un tel projet :

- . L'exercice du droit de préemption urbain dans le délai de 2 mois à compter du dépôt d'une déclaration d'intention d'aliéner. Cette procédure engage la Commune à acheter le terrain et à financer un projet d'aménagement.
- . L'exercice du droit de préemption avec transfert de ce droit à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, organisme officiel qui se charge de l'acquisition et de la réalisation du

projet pour le compte de la Commune moyennant une convention d'une durée de 3 à 5 ans et un rachat par la Commune au terme de la convention.

. La procédure de sursis à statuer qui permet au Conseil Municipal de demander la suspension du projet d'aménagement de l'acquéreur de la parcelle dans l'attente d'une modification des règles applicables en matière d'urbanisme. Elle oblige la Commune à proposer une solution au porteur de projet à l'issue du sursis.

. La procédure de modification simplifiée du PLU. Cette procédure permet au Conseil Municipal de demander la modification des dispositions applicables à la zone concernée en faisant valoir que le règlement actuellement applicable est incompatible avec les nouvelles dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), de la Loi Résilience et Climat et entraînerait des coûts importants en équipements pour les différentes collectivités publiques concernées.

Le Maire a demandé au bureau d'études chargé de la révision du PLU de proposer de nouvelles orientations d'aménagement de la zone afin de pouvoir délibérer lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **5) Problème d'accès à l'ancien atelier par un passage privé**

Le Maire a, une nouvelle fois, fait part au Conseil Municipal du litige existant entre la Commune et l'un des deux copropriétaires du passage identifié AC 333, qui refuse à la Mairie l'accès à l'ancien atelier par ce passage depuis qu'il a pris connaissance du projet d'aménagement de l'ancien atelier en point d'information touristique et salle d'exposition.

Le Maire précise que, de tout temps, cet accès a été possible pour la Commune et ce notamment depuis l'acquisition par celle-ci de la parcelle où se trouve l'ancien atelier municipal, il y a plus de cinquante ans.

Mr Bernardes, avec lequel existe le litige, demande à ce que l'on crée une autre porte de sortie permettant de réaliser une issue de secours pour le futur projet, en créant une nouvelle ouverture hors du chemin privé sur la partie plus haute.

Le Maire indique que cette solution est inacceptable pour plusieurs raisons à la fois technique et financière:

. Compte-tenu de la différence de niveau existant entre le sol de l'atelier actuel et l'endroit où serait envisagé une autre porte de sortie, plus haute d'environ soixante centimètres, il faudrait revoir tout l'aménagement de la salle avec une rampe d'accès destinée aux personnes à mobilité réduite. Cette rampe réduirait de manière notoire l'espace de la salle d'exposition,

. En outre, cet éventuel aménagement condamnerait le passage pour un véhicule mobile des deux côtés de la salle,

. Par ailleurs, le coût engendré par ce réaménagement serait exorbitant, pour seulement avoir comme objectif de satisfaire un intérêt privé et sans valeur ajoutée pour le projet.

En conséquence, le Conseil Municipal rejette à l'unanimité une telle demande.

#### **6) Projet d'installation d'une antenne-relais téléphonique à Peu Volant**

Le Maire a rappelé l'hostilité des riverains à l'implantation d'une antenne-relais à l'endroit envisagé par l'opérateur de réseau.

Une nouvelle parcelle plus appropriée a été identifiée par la Mairie à proximité de l'autoroute au lieu-dit les Gilardeaux. Elle a l'avantage d'être située à un endroit moins gênant pour les habitants de Peu Volant et elle est propriété de la Commune suite au transfert effectué par ASF à la Mairie de port d'Envaux en 2008.

Le Maire a informé l'opérateur téléphonique TDF de cette solution alternative et lui a demandé de revoir son projet en conséquence.

### **7) Compte-rendu de la visite du 3 Novembre de M. Robert du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)**

Lors de la réunion du 3 novembre 2021 en présence du Maire, du Conseiller en charge du Fleuve Charente et de Madame MARTINEZ ayant exercé la surveillance de la baignade en Août 2021, Mr ROBERT (SDJES) a conclu qu'aucun problème particulier n'était apparu lors de la dernière saison estivale en termes d'incident ou d'accident.

Globalement, la nouvelle zone de bain a bien été utilisée, cependant, il a observé que la partie de l'ancienne zone aujourd'hui hors du périmètre de surveillance était utilisée comme aire de jeu aquatique par les jeunes enfants.

Pour la saison 2022, Mr ROBERT préconise de ne pas modifier la zone de bain définie en 2021. Il conseille de sécuriser la zone non surveillée en :

- déplaçant la douche,
- renforçant l'affichage,
- fermant l'escalier afin de dissuader l'accès à cette zone.

Concernant les activités de plongeon sur le côté gauche de la zone de baignade surveillée, Mr ROBERT demande que le sol soit traité afin de le rendre moins glissant et le niveau de l'eau contrôlé. Le niveau minimal pour autoriser la plongée est de 1,80m à partir du plot de départ. En cas de niveau trop faible, une information et un balisage spécifique seront mis en place pour en interdire l'accès.

Par ailleurs, Mr ROBERT a acté le fait que les panneaux d'affichage et d'information sur la baignade seront opérationnels pour 2022 et que le poste de secours sera modifié afin de correspondre aux préconisations de son courrier du 5 août 2021.

### **8) Compte rendu de la commission Charente du 6 novembre 2021**

Lors de sa visite du 10 novembre 2021, le Commandant BOURGUEUIL du SDIS 17 a informé la Municipalité de la mise en place :

- d'une nouvelle signalétique du poste de secours,
- des nouvelles couleurs de l'uniforme du personnel de surveillance,
- de la nouvelle couleur et forme de la signalétique de la zone de baignade.

### **9) Déploiement de la fibre : point avec Orange du 17 Novembre**

Le déploiement de la Fibre sur la Commune de Port d'Envaux devrait s'opérer lors du premier semestre 2022.

Pour vérifier l'éligibilité de leur maison d'habitation ou de leur local commercial ou entreprise, les intéressés pourront se rendre sur le site internet de la Charente Maritime [www.charentemaritimetrestreshautdebit.fr](http://www.charentemaritimetrestreshautdebit.fr).

La fibre arrivera au pied de chaque maison, charge à chaque bénéficiaire de contacter son opérateur pour le déploiement à l'intérieur de l'habitation.

### **10) Délibération concernant l'inventaire des voies communautaires sur la commune**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 2.2.3 relatif à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »,  
Considérant les voies mises à disposition de la Communauté de Commune, listées en annexe et la cartographie associée,

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la mise à jour de ces voies pour un linéaire transféré de 24 181 mètres.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la révision des voies communautaires sur la Commune.

### **11) Litige logement Presbytère**

L'avocat de l'occupant du logement a demandé un report d'audience au 18 janvier 2022.

### **12) Plantation : devis entreprises**

La Municipalité a reçu trois devis de pépinières différentes correspondant aux végétaux à planter autour du terrain de boules, sur les massifs en face de la brocante, place de la Marine et place de Grailly. Le devis le plus intéressant est celui des Pépinières Charentaises pour un montant TTC de 1 927.20 euros.

S'agissant de l'école élémentaire, il est proposé de planter deux arbres à l'extérieur de l'enceinte, d'un volume suffisant lorsqu'ils seront adultes pour faire de l'ombrage dans la cour sans gêner les jeux des enfants.

Route de Saintes, les bacs en bois en très mauvais état seront remplacés par des végétaux arbustifs plantés au sol. Ces plantations pourraient être effectuées à partir de la mi-janvier 2022.

### **13) Etude d'un projet de course d'orientation patrimoniale et sportive**

Deux Conseillers Municipaux ont rencontré Mr Patrick Robin, responsable de l'organisme "Charente Maritime Orientation" auprès du Département. Le projet étudié propose :

- d'une part la création de parcours fixes de course d'orientation patrimoniale : l'objectif étant de permettre la découverte des points d'intérêt de notre village,
- d'autre part, la proposition d'installation d'un parcours fixe dans les bois des Chabossières à vocation plus technique et sportive.

Le coût pour la Commune serait de 1000€ pour la création de la carte support et de 500€ pour la mise en projet. L'installation des balises fixes serait également à charge de la Municipalité.

## **VI. PERSONNEL**

Les points ci-après seront traités lors du Conseil Municipal du mois de Décembre :

- Organisation du temps de travail des agents, application des 1607 heures,
- Instauration du télétravail,
- Rapport social unique.

## **VII. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **1) Travaux réalisés par les employés communaux**

- Entretien de la voirie et nettoyage des rues,
- Enlèvement de branches dans les chemins communaux,
- Soufflage et ramassage de feuilles à la caverne des Chabossières,
- Taille des arbres et broyage des branches place de Grailly et place de la Mairie,
- Remise en peinture des sapins en bois pour les décorations de Noël,
- Début de la pose des décorations de Noël,
- Empierrement des chemins forestiers,
- Confection de tablettes et pose d'une plaque de cuisson et d'un four dans la salle polyvalente,
- Confection de supports pour le filet de Badminton.

Les Brigades vertes sont intervenues dans le pré- Valade et pour entretenir les abords du parking devant le magasin « Chez Paulette Broc ».



Les souches à la fontaine de la Bonaudrie ont été tronçonnées et évacuées.

## **2) Projets de travaux**

S'agissant de l'aménagement du cœur de bourg, La Municipalité est en attente du rapport des fouilles archéologiques réalisées en octobre 2021.

Ce n'est qu'après ce rapport que le planning de réalisation de l'aménagement pourra être élaboré.

## **3) Visite de l'Adjudant Conan le 9 Décembre pour le projet de vidéo protection**

L'adjoint en charge du dossier a fait état de la prochaine visite de l'adjudant-chef Conan qui viendra analyser les mesures envisagées par la Commune pour lutter contre les tentatives d'effraction et protéger les biens et les personnes autour de l'école primaire, rue des Lapidaires et du parking du Saint Alexis.

Un Conseiller, à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil du 29 Octobre, a fait état qu'il n'y avait pas eu sur ce sujet de véritable état des lieux et que d'autres solutions alternatives auraient pu être envisagées. Il estime que la vidéo-protection n'est pas une réponse appropriée, que ce système est coûteux et qu'il porte atteinte aux libertés individuelles.

Plusieurs élus ont fait observer que le système envisagé était une réponse à la demande des riverains de la Place des Halles inquiets de devoir mettre leur véhicule sur le Parking du Saint-Alexis du fait de l'absence de places suffisantes sur la Place des Halles dans sa future configuration.

Par ailleurs, ces élus estiment que ce système permettrait de sécuriser les locaux scolaires qui ont déjà fait l'objet d'effractions et de vols.

Le Maire propose qu'une nouvelle réunion de la commission urbanisme ait lieu après la visite de l'adjudant-chef Conan, réunion au cours de laquelle ce sujet sera à nouveau évoqué.

## **VIII. INTERCOMMUNALITÉ**

### **1) Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire du 24 Novembre**

Les comptes rendus intégraux des Conseils Communautaires sont consultables sur le site officiel de la Communauté de Commune (CDC) Cœur de Saintonge, onglet CDC, PV et délibérations.

## **IX. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**

### **1) Manifestations passées**

<b>ORGANISATEUR</b>	<b>EVENEMENT</b>	<b>DATE</b>	<b>COMMENTAIRE</b>
Panloy	Halloween	du 26 au 31 Oct	Le Château de Panloy et ses fantômes ont été ravis d'accueillir 1350 visiteurs pour l'édition d'Halloween 2021.

Fous Cavés	Assemblée Générale	5 Nov	Depuis 2019, l'association est dans une situation précaire, les animations de la saison 2021 ont été rares. Le festival associé à la marche gourmande a pu être maintenu sous une forme très réduite et grâce aux partenaires et aux artistes qui sont venus gracieusement. Le Président, après 20 ans de présence, ne souhaite pas se représenter et remercie la Mairie pour son soutien et les Employés Municipaux pour leur aide. Le conseil d'administration a été renouvelé, une nouvelle Assemblée Générale est programmée pour le 28 novembre. Les projets 2022 ont été évoqués, le nouveau président prendra contact avec la Municipalité après l'élection du bureau. Le bilan financier de l'année 2021 accuse une perte de 700 euros.
Mairie	Commémoration de la fin de première guerre mondiale	11 Nov	Cérémonie très agréable sous un beau soleil automnal. Les élèves du RPI avaient confectionné de nombreuses colombes en papier qui ont été accrochées aux grilles du monument aux morts. Petit regret quand certaines familles ont voulu prendre des photos le lendemain, les colombes s'étaient envolées.
Médiathèque	Exposition	15 Nov au 15 Jan	Sur les habitats du monde, visible aux horaires d'ouverture de la Médiathèque.
Pêche	Assemblée Générale Extraordinaire	19 Nov	Les Assemblées, extraordinaire et électorale, portaient pour la première sur la modification des statuts de l'association et pour la seconde sur le renouvellement du conseil d'administration et l'élection du bureau. Benoît Hubert, a été réélu Président pour 4 ans (2022-2026). L'assemblée générale est fixée au 4 février 2022 et il sera mis à l'ordre du jour les problématiques rencontrées par les pêcheurs pour accéder à la Charente et les projets d'animation avec les écoles. A ce jour 92 cartes ont été délivrées.

## 2) Manifestations à venir

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
APE	Marché de l'Avent	28 Nov	de 9h à 18h salle Polyvalente
Fous Cavés	Assemblée Générale Extraordinaire	28 Nov	14h30
Secteur Jeunesse CDC	Concert caritatif	4 Déc	18h : salle des fêtes de St Porchaire, (au profit des enfants qui n'ont pas de cadeaux)
Secteur Jeunesse CDC	Après-midi famille	12 Déc	15h à 18h : jeux divers organisés par le centre de loisirs de Nancras (salle des fêtes de Nancras)
Club de L'Automne	Repas de Noël	19 Déc	12h à la Salle des Fêtes

## 3) Projet d'une animation pour les 80 ans de la Baignade

En 2022, la Municipalité fêtera les 80 ans de sa baignade, des Conseillers Municipaux proposent de mettre en place des animations tout au long de la saison estivale de juin à septembre afin d’animer le Fleuve Charente et la Baignade.

## **X. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**

### **1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine**

Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 03 novembre 2021 au centre bourg de Crazannes. Eau conforme aux valeurs limites de qualité de l’ensemble des paramètres mesurés.

### **2) Syndicat Départemental d’Electrification et d’équipement rural**

Les statuts du Syndicat d’Electrification et d’Equipement Rural ont été modifiés afin d’y ajouter une compétence au titre des activités accessoires, relative à la maîtrise de la demande d’énergie et de la performance énergétique.

## **XI. PROCHAINE RÉUNION**

Vendredi 17 décembre 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

BARREAUD

GUIBERTEAU

BOURRIER

BORDET

NEVEUR

GUILLOT

WALLON-PELLO

PACAUD

TRIFILETTI

TISSIDRE

BURY

REINACHTER